

## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune d'Avenay Val d'Or

**Vu** la loi du 05 Avril 1884, art.

**Vu** l'article L 131-3 du Code des Communes,

**Vu** les articles 96 à 98 du Code Municipal,

### OBJET :

Route barrée

Stationnement interdit

Rue Charles de

Gaulle

N° A054-2024

**Considérant** que des travaux de démolition réalisés au niveau du 8 rue Charles de Gaulle bloqueront la rue,

### ARRETE

**Article premier : La rue Charles de Gaulle sera fermée à la circulation et le stationnement sera interdit des 2 côtés, du 15 avril au 31 mai 2024, du lundi au vendredi de 8h à 18h, sauf jours fériés, et sauf véhicules de secours.**

**Article deux** : Pendant la durée de ces interdictions, des panneaux les matérialisant seront installés.

**Article trois** : La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Avenay Val d'Or le 12 avril 2024

Le Maire,

Ph. MAUSSIRE